



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE

Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 090 – 2016

Suivant la proposition de: Réal Payette

Dûment appuyée par: Gilles Arbour

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des états financiers 2015 de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare par Mme Nathalie Ethier de la firme DCA comptable agréé.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2016

No: 091 – 2016



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2016;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Aucune question

6. CORRESPONDANCE

6.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'avril 2016

7. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

Environnement : Marcel Thériault explique que des représentants de la Municipalité ont visité l'entreprise ABC Environnement à Crabtree aujourd'hui même. Cette entreprise a été choisie pour réaliser le projet pilote de vidange de fosses septiques dans le secteur du lac des Français.

8. COMITÉ D'URBANISME

8.1 Dépôt du rapport mensuel de permis

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats du mois d'avril 2016, d'un total de 19 permis pour une valeur de 603 000 \$.

9. TRÉSORERIE

9.1 Marge de crédit

No: 092 -2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accommode ses citoyens en autorisant le paiement des taxes municipales en 4 versements sans intérêts;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE cet accommodement occasionne pour la Municipalité moins de liquidités pour honorer ses comptes payables à certaines périodes de l'année;

CONSIDÉRANT QU'une marge de crédit d'exploitation permanente d'un montant de 200 000 \$ pourrait remédier à cette situation;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'AUTORISER une marge de crédit d'exploitation permanente de 200 000 \$ avec la Banque Nationale et d'autoriser la directrice générale d'en faire la demande et de signer l'entente avec la Banque Nationale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Dépôt des états comparatifs

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des états comparatifs du premier semestre de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

9.3 Achat couvre-planchers Hôtel de ville – amendement de résolution no 128-2015

No: 093 -2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution no 128-2015 pour l'achat de couvre-planchers à l'Hôtel de ville en spécifiant que cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la firme de vérificateurs comptables a indiqué que cette dépense ne pouvait pas être financée par le fonds de roulement;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'AMENDER la résolution no 128-2015 en spécifiant que l'achat de couvre-planchers à l'Hôtel de ville soit financé à même le fonds général (au lieu du fonds de roulement).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

9.4 Ingénierie pour travaux courbe 11^e rang – amendement de résolution no 146-2015

No: 094 -2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution no 146-2015 pour mandater Ricard Groupe conseil pour l'ingénierie des travaux de courbe du 11^e rang en spécifiant que cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la firme de vérificateurs comptables a indiqué que cette dépense ne pouvait pas être financée par le fonds de roulement;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'AMENDER la résolution no 146-2015 en spécifiant que l'ingénierie des travaux de courbe du 11^e rang soit financée à même le fonds général (au lieu du fonds de roulement).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. PRÉSENTATION DES COMPTES

10.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois d'avril 2016

No: 095 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'avril 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	avril	95 529,62 \$
Salaires	avril	20 185,67 \$
Mensuels	avril	31 738,08 \$

TOTAL 147 453,37 \$

Représentés par les chèques C1600172 à C1600222, L1600044 à L1600054, D1600145 à D1600186 et P1600004.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

11. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

11.1 Coordination du camp de jour 2016

No: 096 – 2016

CONSIDÉRANT QUE Marianne Bourgeois, candidate sélectionnée lors de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2016, a retiré sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et la coordonnatrice aux loisirs ont procédé à un deuxième affichage de poste et à de nouvelles entrevues pour la sélection du coordonnateur de camp de jour pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et la coordonnatrice aux loisirs ont proposé une personne qualifiée pour le poste à combler;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ENTÉRINER la recommandation de la directrice générale quant à la sélection de la candidate pour le poste de coordination du camp de jour 2016, soit Noémie Marchand.

11.2 Emplois d'été 2016

No: 097 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a entériné la sélection des candidats faite par la directrice générale pour les postes d'été 2016;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :

D'EMBAUCHER les personnes suivantes pour la saison d'été 2016 selon les salaires prévus au budget 2016 :
Coordonnatrice au camp de jour : Noémie Marchand
Monitrices au camp de jour : Sara-Kim Guénette et Mahée Laurin
Monitrice au camp de jour (3 jours) et guichetière (2 jours) : Sara-Jade Gaudreault
Guichetière à la plage : Josiane Vadnais
Stagiaire en environnement : Catherine Lochou Berthiaume
Aide à la voirie : Jordan Penasse

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière

No: 098 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière est au mois de mai;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer une personne-ressource et deux conseillers(ères) municipaux(les) délégués(es);

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu:

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière de mai 2016 à mai 2017 en nommant Vanessa Arbour comme personne-ressource, en nommant Danielle Morin et Shany Leblanc comme conseillères municipales déléguées et d'autoriser la dépense de 75 \$ prévue au budget dans le GL 02-701-20-410-00 et son paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Sièges parents-enfants

No: 099 – 2016

CONSIDÉRANT QU'un nouveau siège novateur favorisant les jeux sociaux et intergénérationnels avec concept face à face verra le jour en 2016 (nouveau sur le marché);



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

- Tessier Récréo-Parc = 1 834 \$ (taxes et transport en sus)
- TechSport = 904,56 \$ transport inclus (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE ce projet est prévu au budget 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**

D'ACHETER le siège parent-enfant chez TechSport au coût de 904,56 \$ transport inclus, taxes en sus, d'appliquer cette dépense prévue au budget dans le GL 03-313-10-023-00 et d'autoriser son paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 Terrain baseball-soccer

No: 100 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le terrain de baseball, qui fait office aussi de terrain de soccer, est endommagé et non sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain sera fréquemment utilisé en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la réparation du terrain est prévue au budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante a été reçue : Multi-Surfaces Giguère inc. à 1,80 \$/m² sur une surface de 2 000 m² pour un montant total d'environ 3 600 \$ + taxes pour la partie « terrain de soccer » du parc municipal;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**

DE MANDATER l'entreprise Multi-Surfaces Giguère inc. pour réparer et gazonner la partie « terrain de soccer » (superficie d'environ 2 000 m²) du parc municipal au coût de 1,80 \$/m² pour un total d'environ 3 600 \$ + taxes et d'appliquer la dépense dans le GL 02-701-50-522-00.

DE FAIRE un transfert budgétaire de 2 000 \$ du GL 02-701-91-691-05 (Samedi sous les étoiles) au GL 02-701-50-522-00 (Entretien réparation bâtiments et terrains Chalet des loisirs).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

12.4 Tarification plage

No: 101 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare doit ajouter les taxes TPS et TVQ sur certains de ses revenus;

CONSIDÉRANT QUE la tarification à la plage doit être mise à jour;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**

DE MODIFIER la tarification à la plage de la façon suivante :

- Résident de Ste-Marcelline-de-Kildare : gratuit avec preuve de résidence (comme en 2015)
- Non-résident : gratuit pour les 12 ans et moins (comme en 2015)
- Non-résident : 5 \$ / personne de 13 ans et plus, taxes incluses (comparativement à 4 \$ sans taxes en 2015)
- Non-résident : 10 \$/ stationnement, taxes incluses (comparativement à 8 \$ sans taxes en 2015)
- Autobus : 40 \$ taxes incluses (2015 – 40 \$ sans taxes)

D'APPLIQUER la tarification de la façon suivante : 10 \$ par voiture incluant son conducteur et ensuite 5 \$ par passager.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.5 Festival des artisans – dates et prix

No: 102 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le comité culture a recommandé des dates et des prix pour le Festival des artisans 2016;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**

D'ADOPTER les dates et prix suivants pour l'édition 2016 du Festival des artisans :

- 16, 17 et 18 septembre 2016
- 145 \$ plus taxes pour les artisans des métiers d'art résidents de Ste-Marcelline
- 225 \$ plus taxes pour les artisans des métiers d'art non-résidents de Ste-Marcelline
- 175 \$ plus taxes pour les artisans de l'agroalimentaire résidents de Ste-Marcelline



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

- 300 \$ plus taxes pour les artisans de l'agroalimentaire non-résidents de Ste-Marcelline
- Inscription gratuite pour les OBNL de Ste-Marcelline
- 6 \$ taxes incluses pour le coût d'entrée sur le site (gratuit pour enfants de 12 ans et moins)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. TRAVAUX PUBLICS

14.1 Démolition de la grange et du garage du presbytère

No: 103 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite dégager le terrain du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite signer une entente pour la démolition de la grange et du garage du presbytère;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu:**

DE MANDATER Chantal Duval, directrice générale, à signer les ententes nécessaires pour la démolition de la grange et du garage du presbytère en 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

15.1 Analyse microbiologique de l'eau des cours d'eau – amendement de résolution no 278-2015

No: 104 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté une résolution (no 278-2015) pour choisir la soumission de Certilab inc. pour l'analyse de l'eau des cours d'eau en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une offre de service du *Groupe Environex* aux coûts suivants, comparés aux coûts de Certilab inc. :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

Paramètres	Certilab inc. prix unitaire/échantillon	EnvironeX prix unitaire/échantillon
Coliformes fécaux	15 \$	12 \$
Phosphore	38 \$	25 \$
Chlorophylle a	45 \$	27,50 \$
Coût TOTAL	7 056 \$	4 779 \$ (incluant frais de transport)

CONSIDÉRANT QUE les frais de transport du *Groupe EnvironeX* sont peu élevés et que le service de transport est bien organisé;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'AMENDER la résolution no. 278-2015 qui stipule que « les analyses des lacs soient faites par Certilab inc. » pour octroyer le contrat des analyses pour le suivi des lacs au *Groupe EnvironeX* et d'autoriser la dépense et son paiement dans le GL 02-470-00-453-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.2 Suivi du projet pilote vidange des fosses septiques

No: 105 – 2016

CONSIDÉRANT QUE les neuf (9) matricules suivants doivent être retirées du projet pilote de vidange des fosses septiques :

	Adresses à retirer du projet	Matricules
1	720, 18 ^e rue LDF	9510 47 2543
2	70, 28e rue LDF	9310 93 6521
3	71, 28e rue LDF	9310 92 7689
4	1010, route 343	9410 82 4565
5	1050, route 343	9410 62 4898
6	131, 46e rue LDF	9411 14 1691
7	331, 50e rue LDF	9411 55 1787
8	340, 50e rue LDF	9411 56 4102
9	490, 50e rue LDF	9411 63 6282

CONSIDÉRANT QU'un crédit de taxes doit être appliqué sur les comptes de taxes des neuf (9) adresses concernées;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

D'AUTORISER le crédit de taxes pour les neuf matricules à la suite de réajustement des adresses à vidanger dans le cadre du projet pilote de vidange de fosses septiques dans le secteur du lac des Français.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. AVIS DE MOTION

17. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

17.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 386-2016 – Règlement remplaçant le règlement no 369-2014 décrétant l'interdiction de fumer dans tous les parcs, terrains de jeux et espaces verts aménagés, propriété de la Municipalité, incluant la plage municipale

No : 106 – 2016

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 11 avril 2016;

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est unanimement résolu :

D'ADOPTER par résolution le règlement 386-2016 tel qu'il se retrouve en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 387-2016 – Règlement modifiant le Règlement no 322-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911

No : 107 – 2016

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 11 avril 2016;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est unanimement résolu :

D'ADOPTER par résolution le règlement 387-2016 tel qu'il se retrouve en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

18. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

18.1 Graphisme Page municipale

No : 108 – 2016

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à Kiwi Graphik, Arte-Graphe, Rodéo Communication et Diane Masse Graphiste;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

- Rodéo Communication : 4 620 \$ plus taxes (incluant graphisme réalisé par Rodéo pour 6 parutions par année) ou 910 \$ plus taxes pour version qui peut être travaillée à l'interne
- Kiwi Graphik : 70 \$/hre pour conception ou 70 \$/page pour la conception d'un premier bulletin, plus taxes
- Diane Masse Graphiste: 1 650 \$ plus taxes pour conception d'une version qui peut être travaillée à l'interne, incluant rencontres pour cerner les besoins de la Municipalité et la mise en page de la première édition.

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

DE MANDATER Diane Masse Graphiste pour concevoir le graphisme de la Page municipale, au coût de 1 650 \$ plus taxes, d'appliquer cette dépense dans le GL 02-140-00-340-00 (publicité et information) et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.2 Chaises à la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline – amendement de résolution no 088-2016

No : 109 – 2016

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté une résolution (no 088-2016) pour le choix de la soumission des chaises et chariots pour le projet *Aménagement de la salle multifonctionnelle* dans le cadre du Fonds du Pacte rural 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'achat de 237 chaises au lieu de 225 chaises;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

D'AMENDER la résolution no 088-2016 en modifiant le nombre de chaises à 237 et le montant à 7 652 \$ plus taxes (au lieu de 7 340 \$ plus taxes) pour la Vieille Chapelle de Ste-Marcelline auprès de l'entreprise CTI Internationales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.3 Fenêtres Chalet des loisirs

No : 110 – 2016

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à Fenêtrage St-Ambroise, Patrick Morin, Préville Vision Confort et Portes et fenêtres E. Charrier;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues (prix pour fenêtres coulissantes, sans installation) :

- Fenêtrage St-Ambroise – 2 996,92 \$ plus taxes
- Patrick Morin – 2 645,72 \$ plus taxes
- Préville Vision Confort – 2 576 \$ plus taxes
- Portes et fenêtres E. Charrier – 2 331 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2016;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

DE PROCÉDER à l'achat des fenêtres au Chalet des loisirs auprès de l'entreprise Portes et fenêtres E. Charrier au coût de 2 331 \$ plus taxes, d'appliquer cette dépense au GL 03-313-10-041-01 et de financer cette dépense par le surplus libre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.4 Subventions aux organismes de la Municipalité

No : 111 – 2016

CONSIDÉRANT QUE les organismes suivants ont demandé une subvention à la Municipalité :

- Maison des jeunes de Ste-Marcelline – 7 500 \$
- Cuisines Collectives Marcellinoises – 1 600 \$
- Comité Histoire et Patrimoine – 2 100 \$ pour des publications historiques et 800 \$ pour un souper
- Association des propriétaires du lac Morin – 500 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a analysé ces demandes;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'OCTROYER les subventions suivantes :

- Maison des jeunes de Ste-Marcelline – 7 500 \$ en deux versements au GL 02-701-91-970-50
- Cuisines Collectives Marcellinoises – 1 600 \$ au GL 02-701-91-970-00
- Comité Histoire et Patrimoine – 2 100 \$ pour les publications historiques au GL 02-701-91-970-90
- Association des propriétaires du lac Morin – 500 \$ au GL 02-470-00-970-00

CONDITIONNELLEMENT à la réception d'un rapport d'activité démontrant l'utilisation des sommes octroyées par la Municipalité en 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.5 Demande d'appui financier de la Fondation québécoise du cancer

No : 112 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Fondation québécoise du cancer a fait une demande d'appui financier à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière pour cet organisme est prévue au budget 2016;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'OCTROYER une aide financière de 100 \$ à la Fondation québécoise du cancer et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-91-970-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.6 Annonce dans le feuillet paroissial

No : 113 – 2016

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse Ste-Anne a fait une demande de participation financière à la Municipalité sous forme d'annonce dans son feuillet paroissial;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2016

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à la Fabrique de la Paroisse Ste-Anne pour une annonce de la Municipalité dans le feuillet paroissial et d'appliquer cette dépense au GL 02-140-00-340-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 114 – 2016

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

QUE la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 50.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière